Zeitschrift: Das Rote Kreuz : offizielles Organ des Schweizerischen Centralvereins vom Roten Kreuz, des Schweiz. Militärsanitätsvereins und des Samariterbundes

Herausgeber: Schweizerischer Centralverein vom Roten Kreuz

Band: 9 (1901)

Heft: 9

Artikel: Le service sanitaire dans l'armée suisse

Autor: Dunant, M.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-972780

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le service sanitaire dans l'armée suisse.

Conférence faite à Genève, devant la section genevoise de la Société fédérale des Officiers, par Mr le lieut.-colonel Wartmann, médecin de division.

Pour ne pas perdre de temps, le conférencier passe rapidement sur la partie historique du sujet. Il est permis de supposer que du temps des romains lorsqu'une légion stationnait un peu longtemps dans quelque localité, un hospice était désigné sur lequel on évacuait les malades et les blessés. Dans les temps troublés du moyen-âge on ne connaissait que la loi du plus fort et malheur aux vaincus. Des consciences plus délicates que d'autres se révoltèrent de cet état de choses et s'allièrent pour venir en aide aux faibles, aux femmes et aux orphelins. Il se créa ainsi une fraternité d'armes pour s'entr'aider dans le péril. L'église encouragea ces sentiments en en profitant pour la défense de ses droits, et c'est ainsi que prit naissance la chevalerie. Certains ordres de chevaliers s'occupèrent à donner des soins aux blessés, ainsi les chevaliers du Temple (templiers), les hospitaliers de St Jean de Jérusalem, plus tard chevaliers de Rhodes, puis de Malte. Cet ordre qui existe encore en Autriche, rendait de grands services en temps de guerre (dans les trains sanitaires). Plus tard les grands seigneurs emmenèrent leur chirurgien avec eux, et chacun connait la belle figure d'Ambroise Paré et son adage: „Je le pensay et dieu le garrit!“ — Henri IV fonda quelques hôpitaux militaires; Louis XV institua les Invalides; Napoléon Ier aussi fit faire des progrès au service sanitaire, mais dans la première moitie du XIXme siècle les soins donnés aux blessés étaient encore bien précaires, puisqu'il faut arriver à la bataille de Solférino dont les horreurs inspirèrent au Genevois Henri Dunant l'idée de créer une entente internationale pour les soins à donner aux blessés, et qui aboutit à la convention de Genève. — En Suisse, avant l'organisation de 1874 les médecins étaient nommés officiers sanitaires sans éducation militaire préalable et la troupe sanitaire se recrutait chez les barbiers, les fratres s'intitulant pompeusement aide-chirurgiens. Sous l'impulsion des médecins en chef qui se sont succédés depuis lors, les colonels Schnyder, Ziegler et Mürset, le service sanitaire a suivi un développement continu et régulier. On a créé une troupe sanitaire recevant une instruction générale en même temps que l'instruction spéciale sanitaire, elle a été dotée d'un matériel qui n'a rien à envier à celui des grandes puissances, et tout dernièrement encore un article paru dans le „Militärarzt“ (journal très répandu dans les sphères militaires) en rendant compte des manœuvres du Ier corps d'armée faisait une étude détaillée du rôle joué par les troupes sanitaires et à part quelques critiques de détail, du reste très bienveillantes, le proposait comme exemple à suivre. — Le devoir du personnel sanitaire est double: il doit premièrement prévenir les maladies et accidents, et secondement soigner les blessés et les malades. Au point de vue préventif, il faut être tout particulièrement attentif lors du recrutement, et n'accepter que les hommes réellement capables de supporter les exigences du service. Tous les officiers supérieurs sont d'accord que la qualité est de beaucoup préférable à la quantité.

Le lieut.-colonel Wartmann met ensuite son auditoire au courant de la façon dont on procède au recrutement en Suisse. Cela demande de la part des officiers qui font partie des commissions sanitaires, du tact et une certaine pratique de ce genre de service, car tel cas qui pour une recrue est un vice rédhibitoire, pourra fort bien ne pas l'être pour une autre (ainsi un léger degré de platypodie). En outre le médecin militaire doit se vouer à une étude approfondie des règles de l'hygiène, afin de pouvoir en faire bénéficier la troupe: hygiène du vêtement et de la chaussure, de l'alimentation, des soins de proprété, enquêtes sur la qualité des eaux dans les cantonnements, etc.

Le corps sanitaire se compose d'officiers: médecins chirurgiens, pharmaciens, de sous-officiers et de soldats: les infirmiers et les brancardiers. Les soldats sanitaires suivent d'abord un cours préparatoire militaire de 11 jours, suivi d'une école de recrues de 35 jours, jours d'entrée et de sortie compris, après quoi ils sont incorporés comme brancardiers. Ceux d'entre eux qui se sont distingués sont appelés ensuite à un cours pratique de trois semaines dans un hôpital. Après avoir suivi ce cours avec succès ils sont promus infirmiers. Les infirmiers enfin qui ont obtenus les meilleures notes sont promus caporaux et sergents-major. — Les officiers sanitaires font en général leur école de recrues dans

l'infanterie. En recevant leur diplôme de médecin fédéral ils sont appelés à une école d'aspirants, dont ceux qui ont obtenu les notes nécessaires sortent avec le grade de 1er-lieutenant. Avant de passer capitaines, ils doivent assister à un cours de répétition d'opérations. Les médecins de régiment, les chefs d'ambulance, les médecins de brigade, de division et de corps avec les grades de capitaines à colonel sont dits: médecins dirigeants.

Officiers et soldats sanitaires sont, ou bien incorporés dans les diverses unités de troupe, ou bien réunis en corps sanitaires qui sont les ambulances et les lazarets. Le conférencier indique ici l'effectif et le classement de ces divers détachements sanitaires et donne un exposé très intéressant sur le matériel dont ils disposent. Il explique ensuite le fonctionnement du service sanitaire auprès des corps de troupe: visite sanitaire d'entrée, visites journalières, installation des infirmeries lorsque les unités font leur cours de répétion, évacuation journalière des malades sur l'infirmerie générale ou dépôt de malades (installé par une ambulance) pendant les manœuvres.

Passant au service des ambulances, Mr le Dr Wartmann passe en revue leurs différents fonctionnements comme dépôts de malades, comme place de rassemblement pendant les marches, comme ambulances de combat, comme hôpitaux de campagne et ambulances d'évacuation.

Au commencement d'un combat les premiers soins sont donnés aux blessés par les infirmiers de compagnies qui ne quittent jamais leur compagnie; puis quand un régiment se dispose à entrer en ligne, le médecin de régiment réunit le personnel sanitaire des trois bataillons pour installer une place de pansement de troupe pour tout le régiment. Ce premier poste de secours doit être convenablement choisi, à 800 ou 1000 mètres en arrière de la ligne de feu, abritée dans un creux ou derrière un talus, avec de l'eau à proximité, facilement accessible aux voitures, sans cependant se trouver sur les grandes routes utilisées par les troupes, à l'abri des projectiles de l'infanterie et de l'artillerie. On organisera des chaînes de brancardiers pour le transport des blessés qui en arrivant sur cette première place de pansement sont triés. Ceux qui sont légèrement blessés, les peureux, sont pansés et réconfortés, puis renvoyés à leur corps; aux autres on fera un pansement d'urgence, nécessité par leur blessure, on désinfecte les plaies dans la mesure du possible. C'est la première ligne de secours sur laquelle aucune opération ne sera faite, cette place de pansement de troupe devant suivre les péripéties du combat.

La seconde ligne de secours ou place de pansement principale est à environ un kilomètre en arrière de la première. Son service est assuré par les ambulances qui s'installent en ambulances de combat. Les blessés qui ne peuvent pas marcher sont transportés de la place de pansement de troupe à l'ambulance par les chars à blessés de l'ambulance, les voitures réglementaires et les voitures de réquisition de lazaret ou d'autres. L'ambulance de combat s'installe dans un village offrant de locaux suffisants (château, école, église ou grange) pour une place de réception, une salle d'opérations et une salle de pansements, des locaux pour coucher ceux qui sont légèrement blessés, ceux qui ne sont pas transportables, et les cas désespérés. On groupe les blessés pouvant marcher et ceux dont le transport ne peut s'effectuer qu'en voiture. Il faut encore une place de couchage pour le personnel de l'ambulance, des logements pour les médecins, un emplacement pour le parc, un autre pour les cuisines, etc. Les ambulances de la landwehr seront aussi appelées à ce service lorsque celles de l'élite seront devenues insuffisantes.

La troisième ligne de secours est constituée par les hôpitaux. En Suisse les hôpitaux civils n'étant pas organisés pour un aussi grand nombre de blessés, bien que la confédération possède le matériel nécessaire pour 5000 lits, on utiliserait les hôtels si confortables, répandus partout dans notre pays. C'est là que le personnel si dévoué des sociétés de secours volontaires rendrait de grands services en complétant le personnel des sections d'hôpitaux.

L'évacuation des ambulances sur les hôpitaux se ferait par voie ferrée, par bateaux ou par voitures. Nous possédons le matériel nécessaire à l'organisation de trois trains sanitaires et cinq colonnes de transport.

De chaleureux applaudissements ont prouvé à Mr Wartmann qu'il avait vivement intéressé ses auditeurs.

M. Dunant, secrétaire de la section genevoise.